

1) HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

“TVA 20% Incluse”

« Barème applicable à compter du 11 septembre 2018 »

La partie qui supporte la commission est fixée contractuellement selon le mandat

MAISONS-APPARTEMENTS-TERRAINS- IMMEUBLES-FONDS DE COMMERCE- MURS COMMERCIAUX

FORFAIT DE 5000 E jusqu'à 60 000 E

Forfait de 6000 E de 60 001 e à 75 000 E

11 % du prix de vente de 75 001 E à 99 000 E

9 % du prix de vente de 99 001 E à 139 000 E

8 % du prix de vente de 139001 000 E à 160 000 E

7% du prix de vente de 160 001 E à 190 000 E

6% du prix de vente de 190 001 E à 240 000 E

5% du prix de vente de 240 001 à 300 000 E

4% du prix de vente de 300 001 à 500 000 E

2) HONORAIRES DE LOCATIONS TTC

“TVA 20% Incluse”

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 €/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m²

Le cout de l'ensemble des prestations étant limité à la valeur de 75 % d'un loyer mensuel hors charges.

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 €/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m²

Le cout de l'ensemble des prestations étant limité à la valeur de 75 % d'un loyer mensuel hors charges.

Honoraires TTC selon TVA en vigueur

LOCATION

HONORAIRES BAILLEUR	8 €/M² (VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER, RÉDACTION DU BAIL) + 3€/M² (ÉTAT DES LIEUX)
HONORAIRES LOCATAIRE	8 €/M² (VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER, RÉDACTION DU BAIL) + 3€/M² (ÉTAT DES LIEUX)

PRESTATIONS À LA CHARGE DU BAILLEUR

Rédaction du bail (sans recherche de locataire) : 125 €

Avenant ou renouvellement du bail : 100 €

Etat des lieux d'entrée ou de sortie : 3 €/m²